



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-39847>

Département(s) de publication : **10**

Annonce n° **24-39847**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Troyes

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Oui

Nom du coordinateur du groupement : Ville de Troyes

Département(s) de publication : 10

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=29983>

Identifiant interne de la consultation : 202401291641

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Bruno Baudoux

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, complété, et signé, joint au dossier de consultation. Ce document est renseigné par le candidat individuel, ou en cas de candidature groupée, par chacun des membres du groupement. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer l'accord-cadre au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande du pouvoir adjudicateur dans un délai fixé par ce dernier, ledit document signé électroniquement assorti de son certificat électronique. Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou

membre du groupement, joint au dossier de consultation. Copie de la délégation de pouvoir /signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant, Attestation d'assurance relative à la responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 29/04/2024 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Commune (Ville de Troyes)
Établissement Public de Coopération Intercommunale (Troyes Champagne Métropole) Établissement public administratif (CMAS de Troyes)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIELS D'ELECTROMENAGER-.

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : L'accord-cadre est passé dans le cadre du groupement d'achat Groupement de commandes entre le CMAS de Troyes, la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole, dont la VILLE DE TROYES assure la coordination au nom de l'ensemble des membres. Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution de l'accord-cadre pour la partie qui le concerne, en application des dispositions des articles L. 2113-7 et L. 2113-8 du Code de la Commande Publique. Identification du coordonnateur du groupement : VILLE DE TROYES Les prestations concernent l'achat de matériels d'électroménager tels que décrits dans le cahier des clauses particulières (CCP) et le bordereau de prix unitaires (B.P.U). Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre sera conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification au titulaire. Conformément aux dispositions de l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique, le marché est reconductible 2 fois, pour une période d'un an sans que la durée maximale du marché ne puisse excéder 3 ans. En outre, le titulaire ne pourra refuser la reconduction de l'accord-cadre. Si l'entité décide de ne pas reconduire l'accord-cadre, elle adressera au titulaire, au plus tard un mois avant son échéance, en recommandé avec accusé de réception ou via son profil d'acheteur, une lettre de non-reconduction.-.

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Ville de Troyes (Lots n°1 et 2) - Territoire de Troyes Champagne Métropole (Lot n°3)

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 180000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Acquisition de matériels d'électroménager pour les besoins de la Ville de Troyes

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 39700000

Lieu d'exécution du lot : Territoire de la Ville de Troyes (Lots n°1 et 2) - Territoire de Troyes Champagne Métropole (Lot n°3)

- **Description du lot :** Acquisition de matériels d'électroménager pour les besoins du CMAS de Troyes

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 39700000

Lieu d'exécution du lot : Territoire de la Ville de Troyes (Lots n°1 et 2) - Territoire de Troyes Champagne Métropole (Lot n°3)

- **Description du lot** : Acquisition de matériels d'électroménager pour les besoins de Troyes Champagne Métropole

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 39700000

Lieu d'exécution du lot : Territoire de la Ville de Troyes (Lots n°1 et 2) - Territoire de Troyes Champagne Métropole (Lot n°3)

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Dès lors qu'une fourniture n'est pas prévue au sein du BPU, celle-ci sera commandée via le catalogue ou le site internet du titulaire. Dans ce cas, cette commande sera assortie du taux de remise renseigné par le candidat dans son offre initiale. De plus, dans ce cas, le titulaire peut proposer des matériels de seconde main reconditionnés. Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R. 2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants : Prix des fournitures, noté sur 10 points, pondération 50 %, jugé au regard du Détail Quantitatif Estimatif, En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres. Délai de livraison, noté sur 10 points, pondération 20 %, indiqué par le candidat au sein de l'acte d'engagement, Modalités de service après-vente et assistance technique, appréciées au regard de la note relative aux modalités du SAV fourni par le candidat, noté sur 10 points, pondération 15 %, Performance énergétique, noté sur 10 points, pondération 15 %, jugé au regard des fiches techniques du matériel proposé. Précision pour l'ensemble des critères : la note comportera jusqu'à deux décimales. Le cas échéant, l'arrondi se fera au centième le plus proche ou, en cas d'équidistance, au centième supérieur) (Par exemple : 7,556 sera arrondi à 7.56. 7.555 sera arrondi à 7.56. 7.554 sera arrondi à 7.55). Concernant le critère « Prix des fournitures » : L'offre sera notée par l'utilisation de la formule suivante : $Note = 50 \times (Offre\ la\ moins\ élevée / offre\ étudiée)$. Concernant le critère « Délai de livraison » : L'offre sera notée par l'utilisation de la formule suivante : $Note = 20 \times (Délai\ le\ plus\ court / délai\ étudié)$. Concernant le critère " Performance énergétique" : Considérant que malgré la modification de l'étiquette énergie depuis le 1er mars 2021 qui a procédé à une refonte de l'échelle de performance énergétique, il existe toujours des produits vendus avec l'échelle pré-2021, il sera procédé à une concordance entre les deux échelles. La consultation donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, en application de l'article R. 2162-4-2° du Code de la commande publique, dont le montant maximum annuel en valeur pour chaque lot est fixé comme suit : Lot n°1 : Acquisition de matériels d'électroménager pour les besoins de la Ville de Troyes : Montant maximum annuel : 40 000 € HT Lot n°2 : Acquisition de matériels d'électroménager pour les besoins du CMAS de Troyes : Montant maximum annuel : 10 000 € HT Lot n°3 : Acquisition de matériels d'électroménager pour les besoins de Troyes Champagne Métropole : Montant maximum annuel : 10 000 € HT En cas de reconduction de l'accord-cadre, il est expressément indiqué que ces montants maximums ne varieront pas. Les questions des candidats devront être posées par l'intermédiaire de la plateforme Xmarches.Fr (rubrique Poser une question). Une réponse unique sera communiquée à l'ensemble des candidats. Retenue de garantie : Sans objet. Avance : Il sera fait application de l'article L. 2191-2 du Code de la Commande Publique. Virement bancaire, 30 jrs. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article ci-dessus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Taux d'intérêts moratoires égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la BCE à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avan

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2024